

**COMMUNE DE LANGUEUX**  
**Côtes d'Armor**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**séance du 06 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Étaient présents                      Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Angélique STEUNOU, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean-Yves HINAULT, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés                      Mesdames Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Hubert HILLION), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Malorie MEHEUST) Marion BOUCHEVREAU (pouvoir donné à Christophe MINAUD)

Messieurs Christian KERAUTRET (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD)

Secrétaire                                      Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire                      Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

**Rapport n° 2022-89**

***ALIGNEMENT RUE DU CHAMP DU CHÊNE – REGULARISATION AVEC M. REMINGOL***

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la sécurité

A l'occasion de la vente d'un terrain à bâtir situé rue du Champ du Chêne, un alignement a été délivré et a identifié une emprise d'environ 67 m<sup>2</sup> à régulariser, afin de permettre l'élargissement de la voie et l'intégration des réseaux au domaine public.

Il convient donc de procéder à la régularisation foncière de cette emprise, telle qu'elle a été acceptée par le propriétaire, Monsieur REMINGOL, le 18 juillet 2022 :

N° de parcelle	Surface totale du terrain initial	Surface de l'emprise concernée	Propriétaire	Prix / conditions
BH n° 266	633 m <sup>2</sup>	≈ 67 m <sup>2</sup> <i>Soit 10,6 % d'emprise</i>	M. Alexandre REMINGOL 25 rue des Epines Blanches 22360 LANGUEUX	Selon forfait : 31 m <sup>2</sup> x 5 € = 155 € 31 m <sup>2</sup> x 10 € = 310 € 5 m <sup>2</sup> x 30 € = 150 € <b>TOTAL = 615 €</b>

L'emprise exacte sera déterminée suite à la réalisation d'un document d'arpentage par un Géomètre-expert dont les frais seront supportés par la Ville de Langueux.

Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose :**

- d'approuver l'acquisition à Monsieur REMINGOL d'une partie de la parcelle cadastrée section BH n° 266 située rue du Champ du Chêne, au prix de 615 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir, qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant,
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.

**Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.**